



Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2017 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice, MOURON Jean-Pierre et BONNOT Sébastien.

Absent excusé : Guy BUSSIERE (procuration à Jean-Pierre MOURON)

Secrétaire de séance : Yvette JACOB

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Urbanisme :

Le conseil municipal décide d'instituer le régime de déclaration préalable pour les clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

II - Compte Administratif 2016 commune et lotissement :

Budget communal

Mme le Maire présente les résultats d'exécution du budget de la commune de Savouges comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	66 441,03 euros	38 330,31 euros
FONCTIONNEMENT	153 153,93 euros	230 737,60 euros

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2016 :

Section d'investissement :	déficit de 28 110,72 €
Section de fonctionnement :	excédent de 77 583,67 €

Le compte administratif 2016 de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget annexe du Lotissement

Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 44 757,85 €

Le compte administratif 2016 du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

III - Compte de gestion 2016 commune et lotissement :

Budget communal

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Lotissement

Le compte de gestion du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

IV - Affectation des résultats

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation de la somme de 30 248,72 Euros à la section d'investissement sur le budget primitif de 2017 à l'article 1068
- Report du déficit d'investissement en section d'investissement sur le budget primitif de 2017 à l'article 001 soit 28 110,72 Euros.
- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2017 à l'article 002, soit 47 334,72 €uros

Budget annexe Lotissement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2017 à l'article 002, soit 44 757,85 €uros

V - Vote des taux

Le Conseil Municipal décide à la majorité de conserver les taux des taxes locales identiques à l'exercice précédent soit :

- ✓ 9.88 % : taxe d'habitation
- ✓ 17.60 % : taxe foncière sur le bâti
- ✓ 50.09% : taxe foncière sur le non bâti

VI - Budget Primitif 2017 commune et lotissement

Budget commune

Mme le Maire expose des réclamations d'administrés au regard d'une vitesse excessive dans le village. Il est prioritaire de sécuriser les rues communales et protéger les administrés (les enfants notamment). Une décision est prise pour sécuriser la Rue Basse et la Rue de Noiron ; des devis ont été sollicités pour ces aménagements sécuritaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'aménagement sécuritaire du virage Rue Basse pour un montant de 8 755 € HT et l'aménagement sécuritaire Rue de Noiron, en continuité de la Rue Basse, par pose de panneaux, balises et potelets pour un montant de 5 338 € HT soit un total de 14 093 € HT,
- et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des amendes de police (AP) pour un total de 80% maximum.

Par ailleurs, une décision a été prise avec la MICA (conseil départemental) afin de sensibiliser les services du département sur le problème de la vitesse très excessive à l'entrée du village(rte de Corcelles).

Des aménagements sécuritaires sont donc à nouveau demandés par la commune au conseil départemental afin de réduire la vitesse.

Au niveau investissement, il est prévu d'autre part :

- la réfection des sanitaires de la salle des fêtes
- la réfection des fenêtres de l'église
- l'installation de barrières et de bancs en pierre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	80 821 euros	80 821 euros
FONCTIONNEMENT	172 262 euros	212 468 euros

soit un excédent total prévisionnel de **40 206** euros.

Budget annexe lotissement

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle signera l'acte de vente du 2^{ème} terrain dont l'accès se fera par la Rue du Pré Fleuri le lundi 10 avril à 19h.

Le budget lotissement 2017 est voté à l'unanimité et se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0 euros	21 332,38 euros
FONCTIONNEMENT	21 332,38 euros	134 757,85 euros

soit un excédent total prévisionnel de **134 757,85** euros. Cet excédent sera reversé à la clôture de l'exercice comptable 2017 sur le budget principal de la commune.

VII - Questions diverses :

➤ Mme le Maire informe d'un courrier du Conseil Départemental au sujet du transfert de la compétence transport scolaire à la Région demandant aux communes de se positionner pour maintenir la gratuité pour les familles de Côte d'Or

Par 2 abstentions et 9 voix pour, le conseil municipal demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté **de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or**, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

➤ Mme le Maire fait part aux conseillers d'une nouvelle demande d'aide de la part d'une administrée reçue le 2 mars sollicitant 500 €. Après étude du dossier et discussions, le conseil municipal refuse d'attribuer cette aide.

➤ La réglementation en vigueur prévoit que les pouvoirs de police spéciale détenus par les maires dans certains domaines de compétences transférés à la communauté de communes sont automatiquement transférés au Président de l'EPCI, sauf opposition dans certaines conditions.

Après débat, il est décidé de ne transférer seulement les pouvoirs de police afférents aux compétences « assainissement », « collecte des déchets » et « aires d'accueil ou les terrains de passage des gens du voyage ».

➤ D'autre part, dans la continuité du bon fonctionnement de la communauté de communes, il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Mme le Maire propose M. Pascal JOLY, 1^{er} Adjoint. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

➤ Suite au décret du 26 janvier 2017 modifiant les indices de la fonction de la fonction publique, il est nécessaire de reprendre la délibération fixant le montant des indemnités des élus.

Le conseil municipal décide donc de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les indemnités sont maintenues au taux fixé lors de la mise en place du conseil municipal.

➤ Les panneaux électoraux seront mis en place le 7 avril.

INFO MAIRIE



Elections Présidentielles :

Le bureau de vote sera ouvert de
8 H à 19 H :

- **Dimanche 23 avril**
- **Dimanche 7 mai**

Munissez- vous de votre carte électorale
et de votre pièce d'identité

Le concours de **pétanque inter villages**
aura lieu le samedi 29 avril à Savouges.

Pour tous renseignements, prendre
contact avec la mairie ou auprès de
Karl ALEXANDRE, conseiller municipal.



La prochaine **Soirée Théâtre**
de la Compagnie Diabolo
« **Bon anniversaire quand même !** »
aura lieu le **samedi 27 mai à 20h30**
à la **salle des fêtes de Savouges .**
Réservez votre soirée !



Du fait d'un week-end prolongé pour la fête des mères, celle-ci sera
inaugurée le **samedi 10 juin à 11 heures.**

**Toutes les familles sont cordialement invitées à un apéritif et les
mamans se verront offrir le traditionnel bouquet de fleurs.**